

INFORMATION

Service Enfance et Jeunesse

Une étude surveillée est mise en place dès cette nouvelle rentrée 2023/2024. Elle est gérée par la Mairie mais l'organisation fonctionnelle et pédagogique de chaque étude (selon effectifs et niveaux accueillis) relève de la compétence des animateurs du Service Enfance et Jeunesse qui assurent l'encadrement.

Elle a pour objectif de permettre aux élèves de revoir, de manière autonome, les connaissances acquises au cours de la journée selon les indications qui leur auront été données par leur enseignant, dans un espace calme, sous la surveillance d'un animateur.

Les enfants peuvent solliciter des conseils, des explications ; toutefois les animateurs qui encadrent ne sont pas tenus à des obligations de résultats. Cependant, il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.

Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire individuel.

Fonctionnement et organisation :

Quand ? le lundi et le jeudi de 16h45 à 17h30, parallèlement à l'accueil périscolaire ordinaire qui fonctionne de 16h30 à 18h45. Les enfants seront pris en charge dès la fin des cours par les animateurs. (tout enfant qui fréquente l'étude surveillée ne pourra être repris qu'à partir de 17h30).

Où ? Des salles seront à disposition dans l'école afin que les enfants soient au calme

Et après ? l'accueil se poursuit le cas échéant en périscolaire ordinaire.

Qui peut s'inscrire ? tout enfant scolarisé du CP au CM2

(Attention, l'étude surveillée est intégrée au service périscolaire)

Comment s'inscrire ? Remplir le dossier d'inscription année scolaire 2023/2024, accueil périscolaire, (l'étude surveillée est une activité du service périscolaire, vous devez cocher les cases « Accueil du soir de 16h30 à 18h45 - Etude surveillée (uniquement pour l'école élémentaire) ».